

ATOUTS POUR RÉUSSIR



Préparation au CRPE

Épreuve de français et d'histoire, géographie et instruction civique et morale

Marc Alibert, Alexis Jaoul et Viviane Marzouk

TEXTE OFFICIEL	7
CONSEILS AUX CANDIDATS	9
SUJET 1	25
Sujet CRPE 2011. Groupement académique 1. Académies d'Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Reims, Rennes, La Réunion, Rouen, Strasbourg, Paris, Créteil, Versailles.	
CORRIGÉ DU SUJET 1	32
SUJET 2	43
Sujet CRPE 2011. Groupement académique 2. Académies d'Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Corse, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Toulouse.	
CORRIGÉ DU SUJET 2	48
SUJET 3	61
Sujet CRPE 2011. Groupement académique 3. Académies de Guadeloupe, Guyane, Martinique.	
CORRIGÉ DU SUJET 3	65
SUJET 4	79
Sujet d'entraînement.	
CORRIGÉ DU SUJET 4	87
SUJET 5	99
Sujet d'entraînement.	
CORRIGÉ DU SUJET 5	106
ANNEXE 1	
Épreuve orale d'admission	119
ANNEXE 2	
Extraits des programmes de l'école primaire	127
ANNEXE 3	
Sujets d'histoire et géographie du CRPE de 2006 à 2010	139
ANNEXE 4	141
RESSOURCES	143

TEXTE OFFICIEL

Les épreuves du CRPE à partir de septembre 2010 sont définies dans l'**arrêté du 28 décembre 2009** fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles, paru dans le *Journal officiel* du 6 janvier 2010.

Épreuves d'admissibilité du concours de recrutement de professeur des écoles¹

L'admissibilité comporte deux groupes d'épreuves de quatre heures chacun, en français et histoire, géographie et instruction civique et morale, d'une part, et en mathématiques et sciences expérimentales et technologie, d'autre part.

Dans chaque épreuve écrite, il est tenu compte, à hauteur de trois points maximum, de la correction syntaxique et de la qualité orthographique de la production des candidats [...].

I-1. Épreuve écrite de français et d'histoire, géographie et instruction civique et morale

L'épreuve vise à évaluer :

- la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement dans ces domaines, en référence aux programmes de l'école primaire ;
- la connaissance et la maîtrise de la langue française, en particulier la grammaire, l'orthographe et le vocabulaire ;
- la capacité à comprendre et exploiter des textes ou des documents pour en faire une analyse, une synthèse ou un commentaire rédigé avec clarté et précision, conformément aux exigences de polyvalence attachées au métier de professeur des écoles.

L'épreuve comporte deux parties :

Dans la première partie, le candidat doit répondre, sous la forme d'une analyse, d'une synthèse ou d'un commentaire, à une question relative à un texte ou à un ensemble de textes littéraires ou documentaires dont certains peuvent avoir trait à l'acquisition et à l'enseignement du français. La production écrite du candidat doit permettre au jury d'évaluer son aptitude au raisonnement, à la structuration ordonnée d'une

1. Extrait de l'**arrêté du 28 décembre 2009** fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles (*Journal officiel* du 6 janvier 2010).

pensée logique ainsi que sa capacité à exposer de façon claire, précise et simple une problématique complexe.

Il doit ensuite répondre à trois questions ayant trait à la grammaire, à l'orthographe et au lexique.

Dans la seconde partie, le candidat répond à des questions d'histoire (y compris histoire des arts), de géographie, d'instruction civique et morale ayant trait à des notions inscrites dans les programmes du premier degré. Ces questions peuvent prendre appui sur des documents.

L'épreuve est notée sur 20: 12 points sont attribués à la première partie (dont 6 aux questions relatives à la grammaire, à l'orthographe et au lexique), 8 points sont attribués à la seconde partie ; coefficient 3².

Durée de l'épreuve : quatre heures.

2. À noter que le coefficient est de 2 pour le concours externe ou interne spécial.

CONSEILS AUX CANDIDATS

Le CRPE, depuis septembre 2010, comporte deux épreuves écrites d'admissibilité (en septembre) et deux épreuves orales d'admission (entre début avril et mi-mai pour les épreuves orales des concours internes; entre début mai et mi-juillet, pour les épreuves orales des concours externes), sauf pour les concours spéciaux, où une troisième épreuve concernant la langue régionale est définie, tant à l'écrit qu'à l'oral.

La première épreuve écrite, de coefficient 3, sauf pour les concours spéciaux où elle est dotée d'un coefficient 2, comporte deux grandes parties :

- une première partie qui concerne le français, notée sur 12 points ;
- une seconde partie qui porte sur des questions d'histoire (y compris histoire des arts), de géographie, d'instruction civique et morale, notée sur 8 points.

La durée totale de l'épreuve est de 4 heures.

Cette épreuve est fondée sur les programmes du collège et tient compte de ceux de l'école primaire.

Extrait de l'article 14 de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles, paru dans le *Journal officiel* du 6 janvier 2010 :

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité ont pour programmes de référence ceux du collège et sont établis en tenant compte des programmes d'enseignement en vigueur à l'école primaire.

I. PREMIÈRE PARTIE DE LA PREMIÈRE ÉPREUVE

Cette partie s'appuie sur un ou plusieurs textes. Il s'agit de textes « *littéraires ou documentaires dont certains peuvent avoir trait à l'acquisition et à l'enseignement du français* »¹. Elle permet d'évaluer les savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement du français, en référence aux programmes de l'école primaire. Aucune autre indication n'est donnée sur le programme même de l'épreuve, en particulier de la première question.

Elle comporte elle-même deux parties, nommées « questions » dans les sujets donnés en septembre 2010² et dans les sujets « zéro » proposés par le ministère de l'Éducation nationale³ :

- une question relative au(x) texte(s) proposé(s), notée sur 6 points;
- des questions ayant trait à la grammaire, à l'orthographe et au lexique, notées également sur 6 points.

A. QUESTION RELATIVE AU(X) TEXTE(S) PROPOSÉ(S) 6 POINTS

Elle permet d'évaluer :

- « *la capacité à comprendre et exploiter des textes ou des documents pour en faire une analyse, une synthèse ou un commentaire rédigé avec clarté et précision, conformément aux exigences de polyvalence attachées au métier de professeurs des écoles.* »
- « *l'aptitude au raisonnement, à la structuration ordonnée d'une pensée logique ainsi que la capacité à exposer de façon claire, précise et simple une problématique complexe*⁴. »

Il s'agit de « *répondre, sous la forme d'une analyse, d'une synthèse ou d'un commentaire, à une question*⁵ » relative au(x) texte(s) proposé(s).

Dans l'arrêté du 28 décembre 2009, aucune indication précise n'est donnée sur la forme attendue ni sur la différence entre les trois types de composition. Toutefois, un document paru en juillet 2010, *Orientations pour la session 2011*⁶, émanant de la commission nationale chargée de l'élaboration des sujets, et les « éléments de réponse attendus » des deux sujets « zéro » proposés par le ministère de l'Éducation nationale, à propos de l'analyse de plusieurs textes⁷ permettent de définir les supports et les attentes pour chacune des productions. Même si le premier document

1. Extrait de l'annexe I de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles (*Journal officiel* du 6 janvier 2010).

2. <http://www.education.gouv.fr/cid53378/sujets-des-epreuves-ecrites-de-la-session-2011.html>

3. <http://www.education.gouv.fr/cid50557/session-2011-exemples-de-sujets.html>

4. Extrait de l'annexe I de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles (*Journal officiel* du 6 janvier 2010).

5. Ibid.

6. http://media.education.gouv.fr/file/Documents_d_orientation_2011/88/4/CRPE2011premiereepreuveecrite_orientations_149884.pdf

7. <http://www.education.gouv.fr/cid50557/session-2011-exemples-de-sujets.html>

ne porte que sur la session de septembre 2010, il peut servir de point d'appui pour cerner les attentes concernant la session de septembre 2011.

1. Synthèse, analyse, commentaire

Les trois exercices sont très proches, mais comportent des différences qu'il convient de connaître. Dans les trois cas, il s'agit de s'appuyer sur le libellé du sujet et le ou les textes proposé(s) pour rendre compte, de façon organisée, des idées essentielles de ce(s) texte(s). Pour savoir quel écrit est exigé, il est important de lire de façon attentive le sujet. Ainsi, dans les trois sujets donnés en septembre 2010 et dans les deux exemples de sujets « zéro » proposés par le ministère de l'Éducation nationale, les deux formes verbales employées (« analysez » et « analyserez ») induisent une analyse des textes.

Quelle que soit la production demandée, il est essentiel qu'elle soit organisée et entièrement rédigée, que les parties soient équilibrées, annoncées et articulées. La langue employée doit être claire, syntaxiquement et orthographiquement correcte, de registre plutôt soutenu, sans abus de « jargon ».

Le document définissant les orientations pour la session de 2011 indique clairement les « critères formels » sur lesquels est fondée l'évaluation de chacun des trois exercices⁸:

- présence d'une introduction ou présentation, de développements équilibrés et organisés, d'une synthèse ou conclusion finale;
- existence de repères destinés au lecteur: transitions, articulations logiques, mention des sources et références;
- qualité de la langue écrite, clarté et justesse de l'expression.

Lorsque plusieurs textes sont proposés, il est obligatoire de croiser les idées énoncées, c'est-à-dire de mettre en évidence leurs similitudes, leurs complémentarités ou leurs divergences, et d'indiquer clairement la source de telle ou telle idée. Les « éléments de réponse attendus » présentés dans les exemples de sujets « zéro » donnent, ainsi, des précisions à propos de l'analyse de plusieurs textes:

On attend que le développement soit organisé, avec des rapprochements, des complémentarités ou divergences entre les textes signalés et aboutisse à une conclusion, qu'il soit construit de manière équilibrée et que le guidage du lecteur soit assuré (annonces, articulations logiques, identification des sources).

Il est recommandé au candidat de s'entraîner à rédiger chacun de ces exercices grâce, notamment, aux sujets proposés dans cet ouvrage.

a. La synthèse

La note de synthèse est un type d'écrit très codé, qui requiert un entraînement pour être pleinement réussi.

Les *Orientations pour la session 2011*⁹ fournissent des indications sur les attentes propres à cette production :

8. http://media.education.gouv.fr/file/Documents_d_orientation_2011/88/4/CRPE2011premiereepreuveecrite_orientations_149884.pdf

9. Ibid.

- *L'exercice est nécessairement réalisé à partir de plusieurs textes qui sont à examiner à partir de la question posée.*
- *L'exercice demande d'effectuer des rapprochements, de montrer des complémentarités et/ou des divergences.*
- *L'exercice suppose une neutralité, ne comporte pas d'appréciation personnelle et privilégie les formulations indirectes.*

La synthèse porte donc sur plusieurs textes, le plus souvent « documentaires » : 3 ou 4, en général, au CRPE. Il s'agit de rendre compte, de façon organisée et objective, en lien avec une problématique, de la confrontation de 3 ou 4 textes, en synthétisant et reformulant les idées.

Cette définition implique certaines contraintes qui font toute la difficulté de l'exercice :

- « rendre compte » : oblige à donner la source de chaque idée reprise dans la note de synthèse et exclut tout commentaire ou toute idée qui ne se trouve pas exprimée dans les textes ;
- « de façon organisée » : exige l'élaboration d'un plan et l'enchaînement des éléments présentés ;
- « objective » : exclut toute implication du rédacteur de la synthèse, donc toute marque d'énonciation, comme les déictiques ou embrayeurs (*je, nous, vous, tu, aujourd'hui, ici, récent...*), les modalisations (jugement, commentaires personnels, appréciation, vocabulaire valorisant ou dépréciatif, autre type de phrase que la phrase déclarative, sauf pour la formulation de la problématique dans l'introduction) et les figures de style non prises en charge par un des auteurs des textes ;
- « en lien avec une problématique » : exige de ne garder que les idées liées à la problématique, généralement donnée, au CRPE, dans le libellé du sujet ;
- « confrontation » : oblige à la mise en relation des idées contenues dans les textes, exige de se référer, autant que possible, à tous les textes dans chaque partie de la synthèse et exclut la succession ou la juxtaposition de résumés de chacun des textes ou de parties de ces textes ; il s'agit donc de croiser les documents en soulignant leurs analogies ou leurs divergences ;
- « en synthétisant » : exige de condenser les idées exprimées et de ne sélectionner que les idées essentielles de chaque texte ou récurrentes dans plusieurs textes ;
- « en reformulant les idées » : exclut toute citation et toute copie, sauf pour certains mots-clés.

Il est à noter, également, que le lecteur de la synthèse doit pouvoir la comprendre sans avoir besoin de recourir aux textes-sources.

La longueur de la synthèse peut être donnée dans le libellé du sujet, mais elle ne peut excéder 4 pages manuscrites.

b. L'analyse

Les contraintes de cet exercice sont moins strictes que celles de la synthèse. L'analyse peut porter sur un ou plusieurs texte(s) littéraire(s) ou documentaire(s), même si les deux exemples de sujets « zéro » proposent 4 textes et si les sujets de la session de septembre portent sur 3 textes pour le sujet du groupement 1, 4 textes pour celui du groupement 2 et 2 textes pour celui du groupement 3.

Les *Orientations pour la session 2011*¹⁰ fournissent des indications sur les attentes propres à cette production :

- *L'exercice peut porter sur un seul texte ou document, ou bien sur un corpus comprenant plusieurs textes ou documents à étudier en fonction de la question posée.*
- *L'analyse suppose de rendre compte de l'ensemble du corpus proposé de façon argumentée en référence aux textes et documents eux-mêmes. Elle peut être linéaire dès lors que la cohérence du texte, du document ou du corpus proposé le permet; elle peut aussi se présenter dans une problématique organisée autour de plusieurs grands points.*
- *L'exercice suppose une neutralité, ne comporte pas d'appréciation personnelle et privilégie les formulations indirectes.*

Il s'agit, comme pour la synthèse, de rendre compte du/des texte(s), de façon organisée, en fonction de la consigne donnée. Mais il est possible, comme le montrent les « éléments de réponse attendus » dans les sujets « zéro » à propos de l'analyse de plusieurs textes :

- de s'attarder plus longuement sur un texte, quand plusieurs documents sont proposés, sans toutefois élaborer un résumé de ce texte ou en faire une partie ou une sous-partie de l'analyse ;
- d'inclure quelques citations de ce(s) texte(s), sans excès, toutefois : il ne s'agit pas de faire un montage de citations ;
- d'expliciter certains éléments implicites dans le(s) texte(s), notamment littéraire(s), en évitant, néanmoins, dérives et extrapolations.

c. Le commentaire

Il porte sur un texte, généralement littéraire. Proche de l'analyse, il présente certaines particularités :

- il ne s'agit pas seulement de rendre compte des idées du texte, mais aussi de prendre en compte la structure, l'écriture, ses effets et les enjeux de ce texte, éventuellement le courant de pensée dans lequel il s'inscrit. Il oblige donc à une distanciation par rapport au texte et exige une interprétation, sans toutefois porter de jugement, ni sortir du propos induit par la consigne ;
- l'étude du texte est également fondée sur des références culturelles dont l'utilisation est à expliciter.

Les *Orientations pour la session 2011*¹¹ fournissent des indications sur les attentes propres à cette production :

- *L'exercice porte sur un seul texte ou document.*

10. Ibid.

11. Ibid.

- *Le commentaire repose sur l'étude du texte ou document à partir de références puisées dans la culture personnelle du candidat ; leur choix et les rapprochements effectués doivent être justifiés et expliqués.*
- *L'exercice suppose de dégager une problématique pertinente et susceptible d'organiser l'étude autour de quelques développements significatifs et argumentés.*

2. La démarche

Elle se décline en cinq étapes :

- l'étude de la consigne, essentielle pour déterminer le thème, la problématique ou le sujet et certains éléments du plan ;
- l'étude de la présentation des textes proposés, qui permet d'anticiper sur leur contenu ;
- la lecture précise des textes après, si possible, une première lecture rapide, pour extraire les idées essentielles liées au sujet ou récurrentes dans ces textes : il est opportun de les surligner ou de copier des phrases-clés sur une feuille de brouillon ;
- l'élaboration du plan, à partir du libellé du sujet et de la mise en relation des idées développées dans les textes ;
- la rédaction.

3. L'organisation de la production

La production, que ce soit une synthèse, une analyse ou un commentaire, doit être organisée en plusieurs ensembles à bien différencier par des alinéas et des sauts de ligne.

a. L'introduction

Elle doit comporter :

- le thème du texte ou du dossier ;
- la problématique ou le sujet abordé, en lien avec la consigne ;
- la présentation du ou des textes et la formulation de l'idée principale ou de la thèse développée dans chacun de ces textes ;
- l'annonce du plan de la production.

b. Le développement

Le développement comporte deux ou trois parties bien définies, délimitées et reliées par une transition permettant de passer de l'une à l'autre. Il repose sur un plan qui est, souvent, induit par le libellé du sujet. Ainsi, dans les exemples de sujets proposés par le ministère de l'Éducation nationale, deux des parties sont fournies dans le libellé. Il en est de même pour le sujet du groupement 2 proposé en septembre 2010. Il est donc nécessaire d'en tenir compte pour construire le plan. Mais si un plan en deux parties peut être admis, la lecture des textes et des éléments de réponse attendus proposés dans les sujets « zéro » laisse apparaître que l'élaboration d'un plan en trois parties peut être recommandée, pour rendre compte de façon plus précise des documents à étudier.

Plusieurs types de plans sont possibles. Les deux plans présentés dans les « éléments de réponse » fournis en complément des sujets « zéro », même s'ils ne sont donnés qu'à titre indicatif, reposent sur un plan thématique, c'est-à-dire qu'ils sont fondés sur l'examen du sujet sous un angle différent dans chaque partie. Dans ce type de plan, il est nécessaire de commencer par l'angle le plus évident ou le plus vaste pour terminer par l'angle le plus spécifique ou le plus complexe.

Il est aussi possible d'opter pour un plan analytique, notamment lorsqu'il s'agit d'étudier un problème ou un phénomène particulier :

I. Constat		I. Constat
II. Conséquences	OU	II. Causes
III. Solutions		III. Conséquences

Pour les sujets où plusieurs textes sont proposés, le plan peut être dialectique, fondé sur l'opposition thèse/antithèse, suivie d'une synthèse. La nécessité de croiser les textes exclut, généralement, le recours à ce type de plan.

D'autres plans existent, comme :

- I. Définition (quoi ?)
- II. Enjeux (pourquoi ?)
- III. Solutions (comment ?)

I. Enjeux		I. Difficultés
II. Difficultés	OU	II. Enjeux
III. Solutions		III. Solutions

À noter que, dans le cas d'une analyse, un plan linéaire est admis, c'est-à-dire un plan qui suit la structure du texte proposé, lorsque l'analyse porte sur un seul texte, ou celle d'un des textes présentés, lorsque l'analyse concerne plusieurs textes (voir corrigé du sujet 2).

Dans tous les cas, il est recommandé de tenir compte du libellé du sujet, mais aussi des textes proposés pour choisir le plan le plus adéquat.

Les parties doivent être de longueurs équivalentes. Elles doivent être structurées de façon à créer une dynamique du début à la fin de la production et à éviter redites et répétitions. Chacune doit être organisée en 2 ou 3 paragraphes repérables par des alinéas et liés par l'emploi de connecteurs.

c. La conclusion

La conclusion fournit, à partir du texte ou de la confrontation des textes, la réponse à la question formulée, même de façon indirecte, dans le libellé du sujet. Elle permet de résumer les idées présentées dans le développement, sans avis personnel du rédacteur.

Afin de fournir le plus grand nombre de possibilités aux candidats, cet ouvrage comporte :

- une analyse portant sur 3 textes (sujet 1 = sujet du groupement 1 - session de septembre 2010) ;
- une analyse portant sur 4 textes (sujet 2 = sujet du groupement 2 - session de septembre 2010) ;
- un commentaire (sujet 3 = aménagement du sujet du groupement 3 - session de septembre 2010) ;
- une analyse portant sur un texte (sujet 4) ;
- une synthèse (sujet 5).

B. QUESTIONS AYANT TRAIT À LA GRAMMAIRE, À L'ORTHOGRAPHE ET AU LEXIQUE 6 POINTS

Elles visent à évaluer « *la connaissance et la maîtrise de la langue française, en particulier la grammaire, l'orthographe et le vocabulaire*¹² ». Elles portent sur chacune des trois composantes de la langue évoquées dans cet extrait de l'arrêté du 28 décembre 2009 (grammaire, orthographe, lexique), si l'on se réfère aux sujets « zéro » et aux sujets de septembre 2010, où sont proposées trois questions, une par composante.

Toutefois, ces derniers ne fournissent aucune indication sur la répartition des six points globalement attribués à cette partie. Il est donc conseillé, si les points correspondant à chaque question sont indiqués, d'être attentif au rapport nombre de points/temps nécessaire pour répondre et de commencer par la question qui demande le moins de temps et qui propose le barème le plus élevé.

Comme indiqué dans l'arrêté du 28 décembre 2009, pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité, les connaissances nécessaires pour répondre à ces questions sont fondées sur les programmes de collège, même s'il est tenu compte de ceux de l'école primaire.

Ainsi, les sujets « zéro » portent :

- en **grammaire**, sur les pronoms (relevé, indication de leur nature, de leur fonction et référent éventuel) et sur les temps de verbes conjugués (identification et valeur) ;
- en **orthographe**, sur la justification des marques de pluriel et sur les accords des formes composées ;
- en **vocabulaire**, sur la formation de mots et sur le sens de certains termes en contexte.

Les sujets de septembre 2010, quant à eux, portent :

- en **grammaire**, sur le gérondif et sa transformation en groupe nominal et en proposition subordonnée conjonctive, sur les propositions subordonnées

12. Extrait de l'annexe I de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles (*Journal officiel* du 6 janvier 2010).

- (classement et analyse) et sur les procédés permettant de rapporter le discours des personnages ;
- en **orthographe**, sur la transposition d'un énoncé au pluriel et la justification des modifications effectuées, sur les homophones grammaticaux et sur les terminaisons verbales ;
 - en **vocabulaire**, sur la formation et le sens d'un mot, sur le relevé et la signification de certains termes en contexte et sur l'identification d'un champ associatif, d'une métaphore filée et d'un mot appartenant à la même famille qu'un autre terme.

Il est donc conseillé aux candidats de bien connaître les notions faisant partie des programmes de collège, consultables sur le site du CNDP¹³, et de s'entraîner en effectuant des exercices sur des manuels de collège.

Il s'agit aussi, pour le candidat, de lire attentivement le libellé de chaque question qui permet de définir précisément ce qui est à effectuer (« relever », « classer »...) et les points à étudier (« formes verbales conjuguées », « formes verbales composées »...).

Pour chaque question, il est opportun de rédiger une phrase d'attaque qui reprend les termes de la consigne sous forme déclarative, de structurer la réponse et, éventuellement, de conclure. Les réponses peuvent être organisées en tableau. Cette présentation n'est pas obligatoire, mais elle est souvent efficace pour gagner du temps et éviter répétitions ou redites, en particulier lorsqu'il s'agit d'opérer un classement. Il n'est pas exigé que ces réponses soient entièrement rédigées, contrairement à la « question relative au(x) texte(s) proposé(s) » : elles peuvent comporter tirets, phrases nominales...

13. http://media.education.gouv.fr/file/sujets_0/14/5/sujet0_premiere_epreuve_1_137145.pdf

II. DEUXIÈME PARTIE DE LA PREMIÈRE ÉPREUVE

A. L'ÉPREUVE

La place de l'histoire, de la géographie et de l'instruction civique a été modifiée dans le concours : les questions sont maintenant placées avec l'épreuve de français.

Dans la seconde partie, le candidat répond à des questions d'histoire (y compris histoire des arts), de géographie, d'instruction civique et morale ayant trait à des notions inscrites dans les programmes du premier degré. Ces questions peuvent prendre appui sur des documents. L'épreuve est notée sur 20. 12 points sont attribués à la première partie (dont 6 aux questions relatives à la grammaire, à l'orthographe et au lexique), 8 points sont attribués à la seconde partie¹⁴. Coefficient 3.

Les attentes du jury

La session de septembre 2010 a été la première de son genre. Nous ne disposons que de peu d'éléments fournis par l'administration. Néanmoins, les sujets « zéro » proposés ressemblent fort aux épreuves mineures des sessions de 2006 à avril 2010. En voici pour mémoire les éléments de cadrage¹⁵ :

La première partie de la composante majeure

(ou partie unique de la composante mineure)

La première partie de l'épreuve est destinée à évaluer les connaissances du candidat dans les domaines de l'histoire et de la géographie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.

*Cette partie de l'épreuve évaluera les connaissances académiques dans les deux champs disciplinaires. Elle comprendra deux ou trois questions. Il s'agit, pour le candidat, de faire la preuve qu'il maîtrise **les principaux concepts et notions en œuvre dans le sujet**.*

***Par réponse concise à une question**, il faut entendre la rédaction d'un ou deux paragraphes argumentés. Selon la nature du sujet, un croquis, un schéma ou un organigramme pourront constituer partiellement ou totalement la réponse à la question posée. Mais en aucun cas la réponse ne prendra la forme d'un mot ou d'une phrase unique, comme dans un QCM.*

Le niveau de connaissances attendu est celui permettant d'enseigner l'histoire et la géographie dans le premier degré¹⁶.

14. Extrait de l'annexe I de l'**arrêté du 28 décembre 2009** fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles (*Journal officiel* du 6 janvier 2010).

15. <http://www.education.gouv.fr/pid424/se-preparer.html>

16. <http://www.education.gouv.fr/cid4448/troisieme-epreuve-ecrite-histoire-et-geographie.html>

Il existe plusieurs changements : l'instruction civique et l'histoire des arts font leur apparition dans le programme de l'épreuve. Les questions **peuvent être** accompagnées de **documents**.

Enfin, pour les phrases soulignées :

- Le nombre de questions n'est pas précisé mais depuis 2006, il n'y a eu à chaque session que deux questions, une en histoire, l'autre en géographie.
- Schéma et croquis : un bon croquis ou un bon schéma avec un titre, une légende ordonnée et répondant bien au sujet ne devrait pas être pénalisé.

Pour plus de précisions, vous pourrez consulter les sujets des épreuves mineures 2006-2010 et les rapports de jury¹⁷.

Voici quelques extraits du rapport de l'académie de Dijon pour la session 2009

■ Sur la forme

Le jury entend revenir sur l'importance de la forme dans un concours de l'enseignement.

- **Les pénalités orthographiques peuvent être très importantes [...].**
- **Le poids de ces pénalités rend donc très importante la relecture, même rapide, de la copie en fin d'épreuve. [...]**

■ Sur la production d'un discours spécifique

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des connaissances mais aussi des éléments fondamentaux de la démarche propre à nos disciplines. Un discours historique ou géographique est une forme particulière d'expression, qui s'appuie sur un raisonnement spécifique.

*En histoire, le propos doit être le plus précisément possible situé dans le temps : la maîtrise des repères chronologiques fondamentaux est attendue. Le discours historique s'appuie également sur des notions propres à la discipline qui constituent autant d'outils intellectuels pour analyser un sujet et développer un raisonnement. La première question du sujet 2009 (« Quels sont les aspects de la crise que connaît le royaume de France à la fin des années 1780 ? ») nécessite l'usage de la **notion de crise, déclinée sur les plans sociaux et politiques mais aussi la référence à la notion d'Ancien Régime.***

*En géographie, le littoral (deuxième question de la première partie) et le développement durable (sujet du dossier de géographie) doivent absolument être définis de manière précise et rigoureuse. **D'autres notions géographiques permettent de construire le raisonnement scientifique : attractivité, aménagement, protection par exemple à propos de l'espace littoral.***

Ces deux disciplines fortement associées dans notre enseignement ont cependant certaines spécificités. L'une, l'histoire, analyse des événements tous singuliers, tous uniques, dont il faut connaître les grandes lignes pour mener à bien l'étude. Néanmoins une grille de lecture qui synthétise l'analyse peut souvent être mise en place. Une

17. <http://www.education.gouv.fr/pid97/siac1.html>

simple typologie qui distingue le politique, l'économique, le social, le culturel par exemple, permet souvent de clarifier bien des propos.

L'autre, la géographie, analyse des phénomènes présents à plusieurs endroits du globe (non à l'identique bien sûr mais aux ressemblances flagrantes): un littoral français ressemble d'assez près dans sa définition, sa morphologie, son utilisation à celui rencontré aux États-Unis, en Chine ou au Royaume-Uni. La métropole est devenue quasi universelle et les problèmes qu'elle rencontre sont aussi communs à tous les espaces mondiaux. Bien sûr il y a des exceptions, des écarts à la règle, mais la grande majorité des sujets proposés au concours ne vise pas à l'analyse de ces écarts à la règle mais bien à définir les grands traits communs de ces objets géographiques.

Une réelle dissymétrie se fait jour chaque année dans bon nombre de copies: les questions d'histoire font l'objet d'un traitement plus approfondi, de meilleure qualité, que les questions de géographie. Les sujets sont souvent mieux maîtrisés, les représentations sont plus rigoureuses, alors que les travaux en géographie peinent souvent à sortir de la simple description, du souvenir de vacances...

La maîtrise d'un certain nombre de notions simples et récurrentes de la géographie permet pourtant de donner sens à la quasi-totalité des sujets proposés: **centre/périphéries, polarisation, métropolisation, fonctions urbaines, rayonnement, interface, attractivité, aménagement, atouts/contraintes, échelles, axes, flux...** Une liste tout à fait exhaustive ne peut en être dressée ici, mais nous conseillons à tous les candidats de se plonger attentivement, avec grand profit, dans leurs cours ou leurs anciens manuels de lycée.

Les candidats doivent donc maîtriser les **notions et les démarches propres à l'histoire et à la géographie** permettant d'enseigner les programmes de l'école primaire en cycle 3. Les questions sont tirées des points forts du programme d'histoire, histoire des arts, géographie et instruction civique de cycle 3.

Le programme: cf. annexe 1

http://www.education.gouv.fr/bo/2008/hs3/programme_CE2_CM1_CM2.htm

B. LA PRÉPARATION

À la suite des lectures des rapports de jury, il se dégage 3 points nécessaires:

- La maîtrise des connaissances et des notions fondamentales de l'histoire et de la géographie.
- La maîtrise des démarches scientifiques spécifiques à l'histoire et à la géographie.
- Une expression écrite correcte.

Pour cela, un entraînement régulier est nécessaire. C'est pourquoi le candidat devrait consulter la liste des sujets en mineure de 2006 à 2010, en géographie et en histoire (annexe 2): cela lui permettra de se familiariser avec les intitulés et de comprendre comment les notions, le vocabulaire, la chronologie ou les espaces (littoraux, montagnards, urbains, ruraux...) doivent être utilisés.

La méthode

Maîtriser les connaissances

Au-delà des programmes 2008 (annexe 1), les candidats sont invités à lire les documents d'application des programmes de 2002. Ils ne sont plus en vigueur car les programmes ont été réaménagés, mais les notions et le vocabulaire y sont plus précis que dans les programmes actuels.

Dans le cadre d'un master, les candidats ont intérêt à mettre leurs cours en fiches le plus rapidement possible afin de mémoriser les notions, la chronologie (dates importantes), les espaces et les acteurs. Cela afin de pouvoir travailler les méthodes de réflexion et les débats historiques ou géographiques dans les TD. Il ne sert à rien de recopier les définitions des dictionnaires de géographie (que le candidat devrait consulter) ou des biographies entières mais d'en retenir l'essentiel dans le cadre du concours. Les fiches révisées régulièrement permettent la mémorisation.

La mise à jour des débats scientifiques peut se réaliser par la lecture de revues comme *La Documentation photographique* (La Documentation française) et *Textes et documents pour la classe* (TDC, Sceren-CNDP). Les mises au point y sont rapides et claires.

Cela doit permettre au candidat de maîtriser des connaissances notionnelles précises et des exemples (dates, lieux). Le jury n'attend pas des connaissances encyclopédiques mais des connaissances précises réutilisées dans une argumentation claire (une idée plus un exemple).

Le jour de l'épreuve

Minutage: 45 mn par question est un temps très court.

Le cadrage demande une réponse concise (deux ou trois paragraphes). L'introduction et la conclusion ne sont pas demandées par les documents officiels. Une phrase de lancement définissant les termes du sujet (notion, dates et/ou lieux) et une problématique peuvent servir à introduire l'argumentation. Une conclusion peut répondre à la problématique en une phrase.

Le principal est de répondre à la question posée avec une argumentation structurée. Cela signifie une bonne compréhension du sujet, l'utilisation précise des notions et du vocabulaire du cours, chaque idée étant confirmée par des exemples précis (dates/lieux).

Méthode de rédaction

1. La lecture et la compréhension du sujet sont primordiales. Reformulez le sujet si cela est nécessaire.
2. Mobilisation des connaissances au brouillon: écrivez tout ce qui revient en mémoire. Élaboration d'une problématique, si elle n'est pas évidente dans le sujet.
3. Organisation des connaissances dans un plan structuré et démonstratif.
4. Chronologique:
 - thématique;
 - plan par échelle (du plus petit au plus grand ou l'inverse)...
5. L'usage de mots de liaison est impératif.

Annales corrigées pour préparer la nouvelle épreuve du CRPE

Les candidats au concours externe de recrutement de professeur des écoles (CRPE) trouveront dans cet ouvrage cinq sujets et leurs corrigés pour s'entraîner à la nouvelle épreuve écrite de français et d'histoire, géographie et instruction civique et morale. Trois de ces sujets ont été donnés à la session 2010 du concours et deux sont des sujets types.

L'ensemble vise à une bonne compréhension du montage et des attendus de l'exercice imposé. Il est complété par les extraits du texte officiel définissant l'épreuve écrite (arrêté du 28 décembre 2009) et par des conseils méthodologiques pour l'épreuve orale d'admission.

Les auteurs

Marc Alibert est professeur certifié d'histoire géographie. Il enseigne à l'IUFM université Montpellier 2.

Alexis Jaoul est professeur certifié d'histoire géographie. Il enseigne à l'IUFM université Montpellier 2.

Viviane Marzouk est professeure agrégée de lettres, formatrice à l'IUFM université Montpellier 2.



« Atouts pour réussir » est une collection dédiée à la préparation des concours d'entrée dans l'Éducation nationale. Elle propose aussi bien des annales corrigées que des contributions méthodologiques et des synthèses thématiques.

Prix: 15,00 €

Réf.: 340T0047

ISBN: 978-2-86626-427-7

ISSN: 1258-2360

